

SESSION # 8 :

Le monde agricole

Samedi 8 juin

Visites de fermes : Le potager d'Ouroux à Villeneuve et la Ferme de la Girodière à Romans

Objectifs : – Mieux comprendre le monde agricole, ses enjeux, problématiques, fonctionnement

- Réfléchir aux critères de conventionnement des lieux et produits (bio, local, circuits courts, etc.)

Intervenant-es :

- **Equipe salariée TàV** : Mariella, Léa
- **Intervenant extérieur** : Guilhem Genty (CIVAM)
- **Paysan-nes** : Téo (Ferme de la Girodière), Bastien et Vivien (potager d'Ouroux), Nicolas Aymard (maraîcher Confédération Paysanne)

1. Visite de la ferme de la Girodière

Après un départ de la MESA, située à Lyon 8, les membres de Calim8 arrivent en bus, loué pour la journée, à la ferme de la Girodière, située à Romans dans l'Ain. Nous sommes accueillis par Téo. Associé à Romane, tous deux élèvent des chèvres, fabriquent du fromage, cultivent plusieurs types de céréales (blé, seigle, maïs, sarrasin, etc.) et fabriquent du pain à partir de ces céréales. Ils vendent ces produits en AMAP (notamment à l'AMAP des Doryphores – MJC Monplaisir à Lyon 8e) et sur des marchés (notamment à Lyon et Villeurbanne).



Toute leur production est labellisée Agriculture Biologique (AB).
Ils louent leurs terres à l'association Terre de Liens.

2. Visite du Potager d'Ouroux



Le comité se rend ensuite à Villeneuve, sur la ferme de Vivien et Bastien, maraîchers qui livrent plusieurs AMAP, dont celle du Bachut à Lyon 8, et vendent en direct dans leur petite boutique sur place. Ils élèvent aussi des poules dont ils vendent les œufs.

Toute leur production est labellisée Agriculture Biologique (AB).

Après un repas partagé avec quelques amapiens, les maraîchers nous font visiter leur ferme.

3. Echanges avec un paysan de la Confédération Paysanne

Afin d'alimenter les discussions, Nicolas Aymard, maraîcher à Chaussan, membre de la Confédération Paysanne, d'Agribio et élu municipal sur les questions agricoles, a accepté notre invitation à nous rejoindre.

Pourquoi avez-vous fait le choix du système des AMAP ?

Les AMAP (Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) sont des partenariats solidaires entre un ou plusieurs paysan·nes et un groupe de citoyen·nes. Les paysan·nes s'engagent à livrer régulièrement des produits sains, frais et locaux, produits sur leur ferme. Les citoyen·nes (appelés amapien·nes) s'engagent à payer à l'avance un certain nombre de paniers, sur le principe d'un abonnement. Pour en savoir plus : <https://amap-aura.org/quest-ce-quune-amap/>

Pour Bastien, le système des AMAP permet de se rémunérer toute l'année et d'avoir une visibilité.

Nicolas travaille avec sa compagne sur la ferme et livrent une AMAP depuis 12 ans. Un système plus confortable qu'un marché qui permet d'être confiant et d'avoir moins de soucis de trésorerie. Ils vendent également sur des marchés (45%) et 10% en demi-gros (magasin, plateforme pour la restauration collective).

Ils cultivent en bio sur 1,5 hectare. Ils embauchent en saison sur 8 mois environ l'équivalent d'un mi-temps. Ils sont membres d'Agribio Rhône et Loire, association de paysans bio.

Le concept d'**agriculture paysanne** vient de la Confédération paysanne, syndicat agricole créé en 1988. Il y a 10 grands principes :

1. Répartir les volumes de production afin de permettre au plus grand nombre d'accéder au métier et d'en vivre.
2. être solidaire des paysans des autres régions d'Europe et du monde.
3. respecter la nature.
4. valoriser les ressources abondantes et économiser les ressources rares.
5. rechercher la transparence dans les actes d'achat, de production, de transformation et de vente des produits agricoles.
6. assurer la bonne qualité gustative et sanitaire des produits.
7. viser le maximum d'autonomie dans le fonctionnement des exploitations.
8. rechercher les partenariats avec d'autres acteurs du monde rural.
9. maintenir la diversité des populations animales élevées et des variétés végétales cultivées.
10. raisonner toujours à long terme et de manière globale.

Et 6 thèmes :

- Travail avec la nature
- Autonomie
- Qualité
- Répartition
- Développement local
- Transmissibilité

[Voir la Charte de l'Agriculture Paysanne](#)

Ce concept a été construit en opposition à l'agriculture dite conventionnelle, productiviste, industrielle. Les tenants de cette dernière considèrent qu'il n'y a pas besoin de la nature dans

nos agrosystèmes pour optimiser le rendement. Ils vont donc utiliser des intrants (herbicides, pesticides, fongicides, engrais chimiques, etc.). A l'inverse, l'agriculteur paysan travaille avec la nature et favorise la biodiversité.

Il y a vraiment plusieurs modèles agricoles, on ne peut parler d'une seule et même agriculture. Les paysans ont le souci de travailler en autonomie, c'est-à-dire de rester maître de leurs décisions et ne pas devenir dépendants des banquiers, comptables et autres marchands, ni des énergies fossiles. Ils ont aussi le souci de pouvoir transmettre leur ferme à la fin de leur carrière. Ils font vivre le territoire et s'impliquent dans le développement local. L'agriculture paysanne est plus technique et nécessite plus de main d'œuvre que l'agriculture industrielle qui repose davantage sur l'usage des machines.

L'agriculture paysanne n'est pas un label, c'est une démarche, qui plus est une démarche de progression. Un diagnostic se basant sur les critères définis plus haut, permet à l'agriculteur de voir où il se situe, afin de voir où il peut s'améliorer.

L'**agriculture biologique**, elle, est un label. Il interdit par exemple d'utiliser des intrants de synthèse et oblige à faire des rotations de culture. Le label est aujourd'hui uniformisé au niveau européen. La Fédération nationale de l'agriculture biologique (FNAB) française est très critique par rapport à cette nouvelle version qui date de 2009, qui a revu les exigences à la baisse. Elle travaille à la mise en place d'un nouveau label, bio-cohérence, qui serait plus exigeant que le label AB et intégrerait des critères sociaux, notamment, rejoignant les principes de l'agriculture paysanne.

Les paysans en AB paient un organisme certificateur de leur choix (par exemple Ecocert, Certipac, Bureau Veritas) qui vient contrôler la ferme chaque année. Il y a aussi des contrôles inopinés. Ce sont des organismes privés. Ils se basent tous sur le même cahier des charges de l'agriculture bio. Cela coûte à Nicolas environ 500 euros par an.

Il existe d'autres labels tels que **Nature et progrès** qui sont plus exigeants.

Il y a aussi les labels « **zéro pesticides** » ou « **sans résidu de chimie de synthèse** » qui ne sont que partiels.

Celui qui est à la mode et qui fait du mal à la bio, selon Nicolas, c'est le **label HVE** (Haute Valeur Environnementale) qui n'est pas du tout exigeant. Il suffit d'avoir installé un panneau solaire ou une haie pour obtenir le label. C'est un label très subventionné, presque au même niveau que le label AB. Même la Cour des Comptes estime que, pour la biodiversité, ce label ne sert à rien.

Le concept « **agriculture raisonnée** » a été mis en place au début des années 90. Tout le monde peut se revendiquer de ce concept car tous les agriculteurs sont « raisonnés ». Cela ne veut pas dire grand chose derrière. Le cahier des charges a été mis en place par la FNSEA et la grande industrie.

Le programme « Ambition Bio » du ministère de l'agriculture en 2018 fixait l'objectif d'atteindre 15% de surface agricole en bio à l'horizon 2022 et 20% de consommation bio dans la restauration collective. En 2023, on n'est finalement qu'à 10% de surface et 7% de consommation.

La raison selon Nicolas : les politiques de développement de l'agriculture bio en France reposent sur le consommateur. On considère que c'est la demande qui va soutenir son développement. En Autriche, les chiffres sont beaucoup plus hauts car on considère qu'il faut d'abord aider les agriculteurs à se passer des intrants chimiques, sans tenir compte de la consommation *in fine*. C'est une politique plus volontariste, selon Nicolas.

Le problème c'est qu'en France on produit beaucoup d'intrants de synthèse et donc si on subventionne cette industrie, on ne va pas subventionner le bio.

Une grande partie des terres agricoles sont utilisées pour nourrir les bêtes.

Il y a trois **syndicats agricoles** : la FNSEA avec les Jeunes Agriculteurs, la Coordination Rurale et la Confédération Paysanne (Conf). La FNSEA est le syndicat majoritaire, mais le taux de participation aux élections syndicales est très faible. Beaucoup d'agriculteurs suivent ce syndicat car ils ont une culture commune, qui se transmet de père en fils. Pour beaucoup d'agriculteurs,

alors même qu'ils ont des pratiques agricoles paysannes, il n'est pas envisageable de se syndiquer à la Conf. Le mode de scrutin est majoritaire, c'est à dire que la liste qui arrive en tête remporte automatiquement 50% des sièges.

La coordination rurale revendique une totale liberté des pratiques agricoles. Elle souhaite que les agriculteurs puissent décider eux-mêmes de mettre des pesticides et des engrais chimiques, sans aucun contrôle.

La crise agricole de l'hiver dernier s'est soldée par la baisse des réglementations environnementales, alors que ce n'était pas dutout la revendication de la Conf.

La **Politique Agricole Commune (PAC)** de l'Union Européenne repose sur deux piliers :

- un pilier basé sur le nombre d'hectare : plus on a d'hectare, plus on reçoit des subventions.
- un pilier basé sur le développement rural, local, les pratiques agro-écologiques.

Il y a beaucoup plus d'argent sur le premier pilier, du coup 80% du budget va à 20% des agriculteurs.

Certains agriculteurs ne pourraient pas survivre sans ces aides. Notamment les éleveurs laitiers, les arboriculteurs, surtout avec la météo actuelle.

Il existe une association proche de la Conf, **Solidarité Paysans**, qui vient en aide aux paysans en difficulté.

Selon l'INSEE, le revenu agricole médian est à 2000€ mais il y a de grosses disparités. Certains touchent à peine 300€ par mois.

Le rôle des chambres d'agriculture :

Elles proposent (vendent) essentiellement des formations. Elles proposent un parcours à l'installation, que la compagne de Nicolas a suivi, et font des études économiques (2000€) qui n'apportent pas grand chose.

Nombre d'heures de travail par semaine :

A deux, ils travaillent environ 70-75 heures et se rémunèrent à 6-7 euros nets de l'heure.

Ils embauchent de temps en temps des saisonniers et des stagiaires.

Ils ont choisi de limiter le travail et de ne pas faire de ventes le weekend. Ils prennent 4 semaines de vacances par an. Physiquement c'est dur mais ils sont heureux de faire ce travail.

Ils ont de la reconnaissance de par leurs clients qui apprécient leurs légumes, mais la reconnaissance doit aussi passer par la rémunération financière.

Les liens avec la grande distribution :

Il ne travaille pas avec la grande distribution mais il connaît des agriculteurs dans les Monts du Lyonnais qui en ont. Les relations sont difficiles. La grande distribution affiche vouloir proposer des produits pas chers mais ce qu'elle souhaite avant tout, c'est faire des profits.

Un exemple qui a priori fonctionne bien : Terre Ethique, producteurs de fruits rouges qui vendent des produits transformés via la grande distribution. Mais ils ont posé leurs conditions, notamment sur les prix, via une charte.

La fixation des prix :

Il y a deux façons de construire les prix : soit par rapport au marché, soit par rapport à ses coûts de production, dans lesquels on intègre les salaires et les cotisations sociales. Mais avec cette dernière façon, les prix atteignent des montants bien trop élevés par rapport aux prix du marché. Il faut donc faire des compromis, comparer avec les prix des autres maraîchers. Nicolas a récemment augmenté les prix des paniers (15 à 16 euros pour le format famille) et de 2% les prix de ses légumes. Il est allé comparer avec les prix pratiqués dans les supermarchés et a constaté qu'il n'était pas plus cher. Il constate aussi que par rapport à des maraîchers voisins qui sont en agriculture conventionnelle, il n'est pas plus cher.

Le fait de commercialiser en vente directe permet d'avoir des prix équivalents, voire inférieurs à ceux de la grande distribution.

La Confédération Paysanne porte le projet de **prix minimum d'entrée sur le territoire français**. Par exemple, si le coût de production d'un kilo d'abricots en France est de 3€, incluant la rémunération et les cotisations sociales, alors les importateurs d'abricots doivent les acheter à au moins 3€ au producteur, quelque soit son origine. Ainsi, on envoie la valeur dans le pays de production sans faire affaiblir la production française.

La Conf propose aussi de fixer des **prix planchers**, c'est-à-dire des prix au dessous desquels le consommateur ne peut pas acheter.

Lors de la crise agricole de cet hiver, la Conf portait, comme les autres syndicats, la demande d'une amélioration des revenus, mais en aucun cas la baisse des normes environnementales, comme cela a été décidé par le gouvernement.

Comment peut-on reconnaître qu'un produit est issu d'une agriculture paysanne, étant donné que ce n'est pas un label ?

Il faut discuter avec le producteur. Peut-être qu'il ne connaît pas le concept alors même qu'il la pratique.

Il existe une association, la FADEAR (Fédération Associative pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural) qui porte le projet de la confédération paysanne, non pas au niveau politique mais au niveau opérationnel (formation, action, etc.). Les animateurs proposent des diagnostics agriculture paysanne. C'est une démarche, il n'y a pas de signalétique.

Nicolas, avec une dizaine de collègues des Monts du Lyonnais, a créé un Groupement d'intérêt économique et écologique autour des semences, avec l'idée d'auto-produire les semences. Chacun produit quelques variétés et tous se les échangent.

On peut être en agriculture paysanne et ne pas être en bio.

A la conf du Rhône, 50% des adhérents sont en bio. Exemple d'un arboriculteur proche de la retraite qui n'est pas en bio mais qui s'est fixé comme principe de ne plus mettre de chimie de synthèse sur ses arbres 3 à 4 mois avant récolte. Il ne fait qu'un ou deux traitements, et pour le reste, utilise des produits bio.

Dans le bus de retour, il est proposé de réfléchir aux objectifs de la caisse : chacun·e est invité·e à inscrire sur un ou plusieurs post-it une ou des réponses à la question : « **en quelques mots, pour vous, quels sont les objectifs de l'expérimentation d'une caisse de l'alimentation ?** » Les réponses sont partagées à tout le groupe lors de la session suivante (12 juin).

 [Mathilde et Sylvain, membres de Calim8, nous racontent la journée](#)

 [La journée en images](#)